

La transparence est-elle vraiment toujours un bien ?

QU'EN DIT-ON ?

“ Quelqu'un qui fait le bien, qu'a-t-il à cacher ? ”

“ Toute vérité n'est pas forcément bonne à dire. ”

“ Sans transparence, pas d'éthique possible ! ”

“ La transparence ? Et la vie privée alors ? ”

Il est parti avec ses secrets...



L'ÉDITO

L'ère actuelle retentit d'appels répétés à plus de transparence, condition pour plus d'éthique. Et il est vrai que la transparence semble avoir pour elle l'évidence : quand on ne fait que le bien, qu'a-t-on à cacher ? Pourtant, la transparence, prise au pied de la lettre, n'est pas sans poser de sérieux problèmes d'ordre moral : la transparence est-elle vraiment toujours synonyme d'éthique ?

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

Quels sont les problèmes éthiques posés par la transparence ?

LE REMÈDE AUX SCANDALES

Il y a quelque chose d'intuitif dans le rapprochement entre transparence et éthique : en effet, compte tenu du caractère social de la nature humaine, le bien se fait en plein jour et, à l'inverse, l'opacité est de mise quand on veut faire le mal. Nombre de scandales qui ont défrayé la chronique en matière d'éthique des affaires n'auraient pas eu lieu si des règles claires de transparence avaient existé. La « culture du secret » étant jugée à l'origine de tous les maux, il faudrait la combattre impitoyablement. D'ailleurs, le Christ lui-même dit dans l'Évangile : « *Celui qui fait le mal déteste la lumière : il ne vient pas à la lumière, de peur que ses œuvres ne soient dénoncées ; mais celui qui fait la vérité vient à la lumière, pour qu'il soit manifeste que ses œuvres ont été accomplies en union avec Dieu* » (Jn 3, 20-21). Par conséquent, il semble aller de soi que le mouvement visant à plus de transparence soit le même que celui allant dans le sens du progrès éthique : moins on peut se cacher, plus on est dissuadé de mal faire. Ou même : plus on est à découvert, plus on est induit à faire le bien.

LE TRIO INFERNAL DE LA MÉFIANCE, DE LA SURVEILLANCE ET DE LA TRANSPARENCE

Sans nier les progrès en matière d'éthique publique causés par l'aspiration à la transparence, il serait naïf de ne pas porter sur elle aussi un regard critique. En effet, le désir de transparence est-il si transparent que cela ? Car ce qui est sûr est que la transparence est souvent la compagne de la défiance : puisque sans transparence les acteurs publics se rendraient coupables de toutes les malversations, celle-ci est la condition *sine qua non* pour qu'ils se tiennent correctement. La transparence, dans cette optique, est l'expression de la méfiance, et si elle est source de confiance pour la société, c'est en raison de la surveillance : quand on est surveillé, peut-on encore faire le mal ? Qui plus est, n'étant jamais totale, la transparence est toujours insatisfaisante. Cet apparent progrès éthique se paie donc au prix d'une régression globale, supposant et engendrant une société de la défiance, et alimentant la tentation de développer toujours plus d'intelligence à contourner

les mécanismes de transparence en place. Quand on est sommé de devoir être toujours sur scène, on est inévitablement tenté de multiplier les actions en coulisses, avec leurs recoins cachés.

LE CHOC DE DEUX ASPIRATIONS CONTRADICTOIRES

La revendication actuelle d'une transparence toujours plus grande se heurte aussi à une autre grande aspiration contemporaine, celle de la protection de la vie privée. Comment concilier besoin de tout savoir et droit à l'incognito ? Comment prétendre accéder à une information sur tout, et simultanément respecter

« Selon toute apparence, le bien se fait en plein jour, et, à l'inverse, l'opacité est de mise quand on veut faire le mal. »

le droit de tout un chacun à mener une vie privée qui reste privée ? En définitive, quelle frontière tracer exactement entre transparence et voyeurisme ? La question devient plus délicate encore sur les réseaux sociaux, quand ce sont les mêmes personnes qui exposent leur vie

privée par des textes, des photos, des vidéos, rendant ainsi leur vie transparente à tous, tout en exigeant un respect inconditionnel de leur vie privée ou en se cachant lâchement derrière des pseudonymes. Elle devient aussi très complexe quand beaucoup d'acteurs publics, sous la pression des impératifs de la communication, ne font plus rien en dehors des caméras, et déplorent dans le même temps que leurs moindres faits et gestes soient l'objet d'une curiosité infinie.

LA VÉRITÉ SUPPOSE LA CONFIANCE

Un grand risque attaché à la promotion de la transparence est ainsi d'engager une vision de l'homme et de la société qui se résumerait à ceci : étant donné que la méfiance règne entre les individus ou les organisations, compte tenu de la concurrence dans laquelle ils se trouvent, il faut instaurer des mécanismes de transparence, en vertu desquels les acteurs n'ont pas d'autre choix que de bien faire, puisqu'ils se savent surveillés. Il serait cependant plus logique, et socialement bénéfique, de faire le pari inverse. En partant du principe qu'il appartient à la nature de l'homme de vivre en société, tout en ayant constitutivement une vie intérieure inaccessible à

autrui, et en reconnaissant que le lien social demande la confiance, sans doute serait-il plus porteur de confier aux acteurs eux-mêmes le soin de manifester la vérité. Ceci n'exclut pas certaines exigences de transparence toutes les fois où le bien commun le requiert. Du reste, la communication, comme son nom l'indique, devrait servir le bien commun de la société.

LA VÉRITÉ, UNE VERTU

C'est donc parce que la communication de la vérité a un rapport essentiel au bien qu'existe une vertu, la vertu de vérité, laquelle consiste, pour celui qui l'a acquise et qui la pratique, à savoir dire le vrai, pour autant qu'il soit requis de le dire.

Car, comme toute vertu, la vertu de vérité est un milieu entre deux extrêmes. Ainsi que l'explique saint Thomas d'Aquin : celui qui dit le vrai se trouve dans le juste milieu « en ce qu'il dit vrai quand il faut et comme il faut. Ici, l'excès consiste à manifester ce qui est en soi-même de manière inopportune, et le défaut concerne celui qui occulte, alors qu'il doit manifester » (Somme de théologie, II-II, q. 109, a. 1, ad 3m). Thomas d'Aquin fait logiquement de la vertu de vérité une vertu en dépendance de la vertu de justice, laquelle consiste en « la volonté [...] d'attribuer à chacun ce qui lui est dû » : manifester la vérité est subordonné à un rapport de justice, la vérité prenant toujours place dans le cadre de relations interpersonnelles, qui s'apprécient d'après des critères de justice. Thomas d'Aquin écrit à ce sujet : « La vertu de vérité rejoint la vertu de justice [...] en ce qu'elle regarde autrui. La manifestation, dont nous avons dit qu'elle est l'acte de la vérité, s'adresse à autrui, en ce qu'un homme manifeste à un autre ce qui le concerne » (Somme de théologie, II-II, q. 109, a. 3, resp.).

QUELLE PLACE POUR LE SECRET ?

Dans cette vision des relations humaines, compte tenu du fait que la manifestation de la vérité est régulée par des rapports de justice, il n'est pas suspect, mais légitime, que le secret non seulement existe, mais qu'il puisse faire l'objet d'une protection. Le secret n'est pas conçu alors comme un manquement à la transparence, mais comme la protection d'une connaissance qui n'est

pas due à tous. Du point de vue d'une transparence idéologique, toute non-manifestation de la vérité est un mensonge, alors qu'il existe quantité de situations où l'on ne ment pas quand on ne dit pas une vérité. Il suffit de penser au secret de fabrication, au secret professionnel (secret médical par exemple), au secret de l'instruction dans le domaine de la procédure pénale, au secret militaire, etc. Sans parler aussi du fait que, dans cette conception des choses, la pudeur a aussi un sens, et même un sens éminent, car c'est la vertu par laquelle on garde pour soi ce qui n'a pas à être dévoilé aux autres : c'est la vertu de l'intimité. Plus fondamentalement, l'intériorité étant constitutive

de la personne humaine, la transparence ne respecterait pas sa réalité profonde. De ce point de vue, le droit à la vie privée est la conséquence du fait que l'homme est une personne. Nos pensées ne sont pas connues de tous, et heureusement. Mais, d'un autre côté, il est clair qu'existent des situations où le devoir qui s'impose

est, à l'inverse, celui de la publication, consistant en une obligation de rendre publique une information pour une raison fondée en justice.

TRANSPARENCE OU VÉRITÉ ?

La transparence exprime donc une légitime aspiration à la vérité, mais qui, prise à la lettre, n'est plus réglée par la justice, ce qui la rend tendanciellement totalisante (tout savoir tout de suite) et qui, d'autre part, court-circuite la confiance sociale. D'autant que cette aspiration à une vérité totale est souvent très partielle ou sectorisée. Elle risque alors d'emporter au passage des biens précieux de la civilisation que sont le secret et la pudeur, mais aussi les bénéfiques précautions de l'institution judiciaire, au profit de justiciers qui livrent tout et immédiatement à la vindicte publique ou médiatique. La communication de la vérité n'est donc pas aussi simple que les partisans de la transparence le supposent souvent. C'est la raison pour laquelle il importe au plus haut point de moraliser le rapport à la communication de la vérité, en référant cette communication à la justice et au bien commun. ●

À RETROUVER SUR WWW.PROPERSONA.FR

En bref

LA TRANSPARENCE EST-ELLE VRAIMENT TOUJOURS SYNONYME D'ÉTHIQUE ?

La transparence permet l'accès à l'information et le contrôle qui garantissent que ce soit le bien qui se fasse, tandis que l'opacité incite au mal. La transparence, néanmoins, suppose aussi méfiance de principe et surveillance, et peut mettre à mal la protection de la vie privée. Il serait socialement plus profitable de considérer les liens sociaux comme étant fondés par nature sur la confiance, et de prévoir la communication de la vérité, régulée d'après des critères de justice, en fonction des exigences du bien commun, faisant une place aussi au secret et à la pudeur.

À RETROUVER SUR WWW.PROPERSONA.FR



La citation

Les hommes ne pourraient vivre ensemble s'ils ne se faisaient confiance, en se manifestant entre eux la vérité. Et c'est pourquoi la vertu de vérité (...) se rapporte à ce qui est de l'ordre d'un dû. »

**SAINT THOMAS D'AQUIN, « SOMME DE THÉOLOGIE »,
II-II, Q. 109, A. 3, AD 3M.**

Pour aller plus loin

SAINT THOMAS D'AQUIN,
Somme de théologie, II-II,
q. 109-110.

**JEAN-PAUL II, Veritatis
splendor, 1993.**